



La pauvreté : phénomène complexe et multidimensionnel

Lucie Mercier

Volume 44, numéro 3, 1995

Pauvreté

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/706704ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/706704ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

École de service social de l'Université Laval

ISSN

1708-1734 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Mercier, L. (1995). La pauvreté : phénomène complexe et multidimensionnel. *Service social*, 44(3), 7–27. <https://doi.org/10.7202/706704ar>

Résumé de l'article

Au cours des dernières années, l'accroissement de la pauvreté a attiré de plus en plus l'attention et suscité le questionnement dans l'ensemble des sociétés industrialisées. À travers la recherche d'explications et l'élaboration de mesures pour contrer ce phénomène, s'inscrivent les débats sur la pauvreté et sur l'identification des pauvres. L'objectif, plutôt modeste, du présent article est de retracer les approches et les définitions les plus courantes de manière à souligner le caractère complexe et multidimensionnel de la pauvreté. Les moyens mis en œuvre pour évaluer l'ampleur de la pauvreté et tenter de la réduire sont tributaires des contextes socio-historiques dans lesquels elle se développe.

La pauvreté: phénomène complexe et multidimensionnel

Lucie MERCIER

*Sociologue, rattachée au Groupe de recherche sur les
impacts sociaux et psychologiques du travail,
Centre de santé publique de Québec
Chargée de cours à l'École de service social,
Université Laval*

Les quinze dernières années ont été marquées par la recrudescence de la pauvreté. Les récessions économiques de 1981-1982 et de 1991-1992 ne sont pas étrangères à ce phénomène qui, depuis peu, se manifeste d'une manière encore plus aiguë. Au Canada, en 1993, le nombre de pauvres a augmenté d'un demi-million, atteignant ainsi plus de quatre millions; une personne sur six est considérée comme pauvre, c'est-à-dire que plus de la moitié de son revenu brut doit être consacrée aux besoins essentiels: logement, alimentation, vêtements (Statistique Canada, 1995). Le Québec figure parmi les provinces dont le taux de paupérisation ne cesse de croître; ce taux s'élève à près de 20%. Une personne sur cinq vit dans la pauvreté et une sur dix dans la grande pauvreté (Mémoire de l'ASPQ, 1994). L'écart entre les revenus des mieux nantis et ceux des moins favorisés s'est accentué au cours de cette période au point où 20% de la population canadienne la plus riche a accaparé 90% de l'augmentation du revenu

moyen (*ibid.*). Au Québec, en avril 1995, plus de 800 000 personnes étaient inscrites à la sécurité du revenu ; de ce nombre, 50 % avaient entre 25 et 39 ans (ministère de la Sécurité du revenu, 1995). Les médias diffusent régulièrement des propos et des chiffres inquiétants sur la situation socio-économique et les conditions de vie des individus et des familles d'ici et d'ailleurs. Restrictions économiques et budgétaires, abolitions de postes et d'emplois, accroissement de la proportion de prestataires du chômage et de l'aide sociale constituent quelques-uns des thèmes récurrents qui font la manchette. Bref, cette conjoncture semble générer la pauvreté. Mais que signifie exactement la pauvreté et qui rassemble-t-on sous l'étiquette « pauvre » ?

La question de la pauvreté est complexe et présente de multiples dimensions. Notion polysémique difficile à saisir, des auteurs s'abstiennent de la définir, alors que d'autres tentent d'en cerner les contours. La littérature offre une diversité d'approches, une variété de définitions et de conceptions, de même qu'une série de mesures destinées à réduire la pauvreté et le nombre de pauvres.

Sans être exhaustifs, les approches et les définitions les plus courantes de la pauvreté, les façons d'identifier les pauvres et les moyens utilisés pour circonscrire et mesurer le phénomène feront l'objet de cet exposé. L'objectif étant modeste, il ne s'agit donc pas d'effectuer ici une analyse en profondeur des divers sens de la pauvreté.

DIVERSITÉ DES APPROCHES ET DES DÉFINITIONS

Phénomène en mouvance, la pauvreté, au fil du temps, s'est manifestée et a été appréhendée de différentes manières. La vision théologique qui a perduré jusqu'à la fin du Moyen Âge a progressivement été remplacée par une vision laïque du mauvais pauvre, du pauvre mendiant, puis du pauvre peuple du XVI^e au XVIII^e siècle et de l'ouvrier des classes dangereuses tout au long du XIX^e siècle ; au XX^e siècle, les visages de la pauvreté se multiplient avec le pauvre du tiers monde, des pays riches et des pays ex-socialistes (Milano, 1992 : 5). Tour à tour et selon les époques, des représentations négatives succèdent ainsi aux représentations positives. La pauvreté, comme réalité persistante, est tributaire des contextes socio-historiques qui, compte tenu des situations, l'engendrent, la réduisent ou l'entretiennent. Elle s'intègre à l'idéologie ambiante, au système en place, aux valeurs prônées. La pauvreté existe et trouve sa signification dans un rapport d'interaction sociale (Grell et Wéry, 1980). Elle se révèle à partir

des représentations que les membres d'une société se construisent. « Des normes, des traits, des points de référence caractérisent un groupe social et lorsqu'une fraction de ce groupe se démarque par un éloignement des modes de vie connus et admis, on cherche à nommer, à classer, à comprendre cette portion de gens plus ou moins en marge » (Gauthier et Mercier, 1994 : 18).

Il ne s'agit donc pas d'un phénomène neutre et, bien qu'on tente de l'aborder avec objectivité, il n'en suscite pas moins des manifestations de nature subjective. Devant la pauvreté, personne ne reste indifférent. Elle éveille des sentiments bienveillants, trouble les consciences ou devient insupportable pour les sociétés contemporaines. Sa visibilité incite à la mise sur pied d'actions caritatives et politiques susceptibles de l'atténuer, voire de l'éliminer. Comme le note Sassié (1990), le thème de la pauvreté met en scène, de façon simultanée, trois approches de la vie sociale que sont les optiques d'ordre, d'utilité et de don (cité par Milano, 1992 : 7). Pour Sassié et d'autres auteurs, la pauvreté « est le lieu d'où s'énonce la vérité de la société tout entière » (*ibid.*). Elle peut être perçue comme un désordre auquel on associe la paresse, l'oisiveté ; le désordre des pauvres est alors le désordre du monde. En contrepartie, lorsque le pauvre est reconnu non responsable de sa misère, il devient utile et mérite du secours (*ibid.*). C'est dire que, selon les perceptions d'une société, s'élaborent des mesures pour freiner la pauvreté ou dénoncer les pauvres. Ces quelques éléments donnent déjà un aperçu de sa complexité. Bien qu'il y ait quasi-unanimité à reconnaître l'existence et la croissance de la pauvreté, on ne retrouve pas l'uniformité dans les définitions.

Les questionnements sur la pauvreté remontent à la fin du XIX^e siècle en Angleterre. Les « socialistes » influencés par les écrits de Marx et constatant l'appauvrissement des prolétaires affrontaient les « conservateurs » inspirés par la charité, mais soucieux d'élaborer des moyens rationnels pour mesurer la pauvreté (Boitte, 1989 : 90). Ils en vinrent à une définition absolue : celui dont le revenu n'assurait pas la reproduction de sa force de travail était jugé pauvre. Ce n'est qu'avec la crise des années trente que la réflexion s'est amorcée sur la façon d'accorder à chacun une sécurité d'existence et, en 1942, le *Beveridge Report* recommandait l'instauration d'une « assurance sociale » afin de contrer la pauvreté (*ibid.*). À la suite de l'Angleterre, de nombreux pays occidentaux se sont orientés dans cette ligne de pensée et d'action. Les décennies soixante et soixante-dix ont donné lieu à diverses recherches sur les causes de ce phénomène persistant dans les pays riches et avancés. La réalité dépassait alors la conception qu'on entretenait de la pauvreté et prenait d'autres formes.

La pauvreté : définitions absolue et relative

Au sens obvie, la pauvreté renvoie à un *manque* dont la provenance peut être de différentes sources. Lessard (1987) distingue le manque de l'avoir (argent, logement, nourriture, vêtements) et le manque de l'être physique, psychologique, social ou moral (maladie, handicap, analphabétisme, isolement, absence de relations significatives, etc.). Des individus présentent le moins-avoir, le moins-être ou les deux à la fois. Le domaine de l'avoir est, de façon générale, plus apparent et il est extérieur à la personne ; il constitue le pôle *économique* et suppose des carences financières plus ou moins importantes, la privation de biens et de services. En ce qui concerne l'être, les déficiences davantage liées à la personne sont innées ou se sont développées par suite d'un accident ou d'un enchaînement d'événements et de circonstances. Ces lacunes affectent le sentiment d'appartenance à une société et freinent la participation à part entière. Il est peut-être plus difficile de les discerner et d'y remédier.

La pauvreté est ainsi appréhendée d'une manière *absolue* ou *relative*. S'y ajoutent des dimensions qui en précisent les conditions d'existence. On associe généralement la pauvreté absolue au manque de l'avoir, à l'incapacité de subvenir aux besoins primaires liés à la survie. À un premier palier de prise en compte, on semble donc reconnaître la pauvreté sur le plan matériel, donc pour ce qui relève de l'avoir. Le regard, l'observation permettent de constater un état de misère et de dénuement, état qui découle ordinairement d'une faiblesse, voire d'une absence de ressources financières. Pour Milano (1988, 1992), la vraie pauvreté est absolue et renvoie à un niveau de vie minimum et même moindre que le minimum ; partir de critères physiologiques et matériels pour définir la pauvreté assure une prise de conscience et une mise en œuvre plus rapide de moyens d'intervention. Elle nécessite une assistance et renvoie à une définition politico-administrative. La pauvreté absolue est identique en tous lieux et en tous temps, elle évoque un minimum (*ibid.*).

Au fur et à mesure de leur développement, les sociétés modernes ont introduit dans leurs définitions de la pauvreté des aspects autres que matériels et économiques. Les manques, les absences, les déficiences qui empêchent d'adhérer aux modes de vie partagés par la majorité constituent le côté relatif. Dans une conception relative tous les aspects de la vie d'une personne sont pris en considération. La reconnaissance de la pauvreté ne se limite pas à la dimension de l'avoir et suppose la comparaison avec les autres membres d'une même classe ou d'une même société. C'est d'ailleurs cette relativité qui intéresse et qui suscite les discussions, parce que « la pauvreté

n'est pas un attribut de la personne, mais une caractéristique de l'environnement » (Milano, 1992 : 39). La pauvreté dépend de l'interrelation de divers facteurs et de la position sociale d'un individu ou d'un groupe d'individus par rapport à un autre. L'établissement d'un minimum vital peut être variable et est fonction, selon les pays, des différences dans les conditions de vie.

C'est dans cette optique et en réaction à une conception de la pauvreté limitée à une question de subsistance que le sociologue allemand Simmel (1908 et 1971) a élaboré le concept de pauvreté *relative* signifiant par là que les besoins diffèrent selon le milieu social d'appartenance. Est estimé pauvre celui qui ne peut satisfaire les besoins définis par son groupe social. Pauvre dans une classe sociale, il ne le serait peut-être pas dans une classe inférieure. La pauvreté se situe à un niveau local et recouvre des réalités diverses. Considérant la pauvreté comme un « phénomène sociologique unique », Simmel se préoccupe non pas d'observer les pauvres, mais de comprendre la réaction sociale qui, devant l'intolérable, autorise l'assistance (1971 : 175, 178).

Dans les décennies suivantes, les débats se sont poursuivis sur le caractère absolu ou relatif de ce phénomène. À partir des années cinquante, Townsend (1974 et 1980) effectue des études continues sur la pauvreté. Sa conception fait référence à un manque de ressources plutôt que de revenus et au mode de vie plutôt qu'à la consommation. Il élabore le concept de *privation relative*. Il relie, d'une part, les ressources dont disposent les individus et les familles et, d'autre part, les conditions « ordinaires » et les attentes d'une société donnée à l'égard du mode de vie approuvé et adopté par l'ensemble. Une disproportion trop grande entre le niveau des ressources et l'accès au mode de vie courant représente une privation dont il a tenté d'établir le seuil. Lorsqu'on ne retrouve plus chez des personnes les caractéristiques de bien-être ordinairement admises dans la société, ce niveau peut être considéré comme seuil de pauvreté (Boitte, 1989 : 98). Mais pourquoi choisir telles caractéristiques et comment déterminer ce moment où l'on passe à la pauvreté ? (*ibid.*). Les critiques adressées à la méthode de Townsend portent sur cette façon d'évaluer la privation à partir de comparaisons entre des personnes d'une même société. Également sur le fait qu'on en apprend davantage sur la structure d'une société et sur les inégalités plutôt que sur la pauvreté. Dans la définition relative de la pauvreté, le critère de la non-participation au mode de vie dominant reste tout de même moins précis que l'établissement d'un minimum vital, selon une définition absolue (Milano, 1988 : 30). La pauvreté relative suppose toujours un rapport, mais sur quels éléments doit s'établir ce rapport, là repose

toute la question. La pauvreté définie relativement ne peut convenir qu'à une population bien précise, ce qui laisse entrevoir la présence fort variable de traits dits de pauvreté selon les situations. C'est ainsi qu'en référence aux pays du tiers monde, d'aucuns prétendent à l'inexistence de la pauvreté dans les pays fortement industrialisés ou encore, d'après le type de seuil utilisé, on aura plus ou moins de pauvres. Les comparaisons dans le temps et dans l'espace sont particulièrement difficiles, sinon impossibles. Par ailleurs, pauvreté relative et inégalité ne peuvent être confondues. Dans le cas où l'égalité serait parfaite, on peut avoir tout le monde pauvre (pays de l'Est) ou personne pauvre (Danemark) ; d'une certaine manière, la pauvreté serait la forme extrême de l'inégalité (*ibid.* : 43).

Avec un souci de rigueur, l'économiste Sen (1981 et 1983) tente de rapprocher les conceptions absolue et relative de la pauvreté. Selon lui, l'approche du sociologue Townsend ne renseigne pas sur les facteurs qui produisent la pauvreté ni sur les moyens de la réduire. Il ne suffit pas de dire que les pauvres sont ceux qui ont moins que les autres. L'approche à partir de la *privation relative* ne peut seule renseigner sur l'état de la pauvreté. Considérer la pauvreté en fonction de la représentation que chacun s'en fait n'est pas suffisant. Encore faut-il qu'on se donne les moyens de l'évaluer d'une manière objective afin qu'elle devienne un fait socialement reconnu. L'objectif de Sen réside dans la formulation de mesures pour lutter efficacement contre la pauvreté. Sa thèse repose sur l'existence d'un « noyau absolu irréductible » ; il peut être question de famine, de faim, de malnutrition. Autrement dit, ce qui constitue des signes évidents de pauvreté et les problèmes de la faim ne sont pas exclusifs aux pays du tiers monde. Sen (1983) met au point la notion de *capacité* qui donne la possibilité d'acquérir et d'utiliser un certain nombre de marchandises et d'agir selon les circonstances. Pour une personne, pouvoir faire ceci ou être cela est étroitement lié à sa position, dans une société donnée, vis-à-vis des autres et de ce qu'ils possèdent. Ne pas atteindre un niveau absolu de capacité confère un statut de pauvreté. Il peut exister un manque relatif dans l'univers des biens ou dans les revenus nécessaires à leur acquisition, c'est alors qu'il en résultera une privation absolue relevant du niveau des capacités. Pour Sen, il est capital de reconnaître l'existence d'une dimension absolue à la pauvreté. Il le souligne en ces termes : « la pauvreté est une notion absolue dans l'espace des capacités mais [...] très souvent elle prendra une forme relative dans l'espace des biens ou de leurs caractéristiques » (1983 : 161).

Le manque absolu ou relatif peut conduire à un état de dénuement matériel et d'isolement social. D'après le degré carentiel, la pauvreté peut être de nature passagère ou chronique. Des auteurs (Cornaton, 1967 ; Deniger et Provost, 1992) établissent une distinction entre pauvreté et misère. La pauvreté signifie l'impossibilité de suivre le rythme de vie « normal » de l'ensemble d'une collectivité, alors que la misère traduit une incapacité à combler les besoins reliés à la subsistance ou les besoins considérés comme essentiels à une intégration minimale dans une société donnée. Outre cette différenciation, on cherche à en évaluer la gravité selon l'étendue, l'intensité et la durée ; les deux premières dimensions permettent d'établir le nombre de ménages pauvres et dans quelle mesure ils le sont, alors qu'il est impossible d'en déterminer la durée (Ross et Shillington, 1989 : 23).

En résumé, « la pauvreté absolue, c'est avoir moins qu'un *minimum* objectivement déterminé, [...] la pauvreté relative sera d'avoir moins que les autres, par exemple, avoir moins que 50 % du revenu national moyen » (Milano, 1992 : 37). Tout au long du XX^e siècle, les discussions sur la distinction absolue-relative de la pauvreté ont été menées le plus souvent avec l'intention d'établir des mesures et de mettre sur pied des modes d'intervention. Dans les décennies de l'après-guerre, un contexte économique favorable et l'avènement des sociétés de consommation n'ont cependant pas enrayé le problème de la pauvreté. Diverses approches ont été élaborées. Ces grilles de lecture déterminent la pauvreté tantôt à partir de la structure d'une société, tantôt à partir de caractéristiques culturelles ou individuelles.

La pauvreté : question culturelle, structurelle ou individuelle

Dans les années soixante, l'anthropologue Lewis (1967) s'est intéressé à cette catégorie d'individus qui constitue une classe à part avec ses manières singulières de (sur)vivre et de réagir dans une société où l'intégration et la participation aux modes de vie établis et reconnus s'avèrent impossibles. Cette sous-culture qu'il nomme « culture de pauvreté » se développe en marge du système en place et se perpétue de génération en génération. Des déficiences de tous ordres stigmatisent ces gens et les installent dans une pauvreté permanente. Les issues pour s'en sortir se referment. À cet égard, Join-Lambert (1985) parle d'une pauvreté persistante ancienne et actuelle qui est liée à des refus de solidarité concrets et durables, bloquant ainsi l'action des pauvres vers un éventuel changement. Pour cet auteur,

la pauvreté désigne d'abord la *pénurie* : les organisations économiques, malgré un contrôle de la nature toujours plus efficace, ne sont pas parvenues à satisfaire les besoins de chaque individu, ni à les rendre tous aptes à répondre à leurs besoins. Le *déclassement* et l'*exclusion sociale* sont aussi d'autres formes de désignation qui signifient, dans le premier cas, la perte du statut social par l'emploi et, dans le second, la non-réciprocité des rapports sociaux en raison de la gravité de pénurie et de déclassement (*ibid.*, 1985 : 57-58). La pauvreté ainsi définie renvoie à la culture de pauvreté décrite par Lewis, mais à la différence que Join-Lambert n'écarte pas les explications structurelles.

L'idée d'une « culture de pauvreté » en tant que perpétuation de valeurs, de comportements et de conditions de vie a été contredite par certaines études. Des recherches longitudinales ont montré que la pauvreté chronique concerne moins du tiers des personnes pauvres ; les pauvres sont loin de constituer une population homogène et leur état de misère est passager ; au cours d'une année, plus de la moitié des individus considérés comme pauvres ne le sont pas l'année suivante (Duncan, 1984).

Les partisans de l'approche structurelle s'en remettent surtout à l'organisation sociale pour justifier l'émergence et le maintien de manifestations de la pauvreté. Ce ne sont pas les individus ou certains groupes qu'on doit tenir pour responsables de leur non-intégration au système économique et social ; l'absence ou la faiblesse de leurs ressources constitue la conséquence et non la cause de leur situation de misère (Leeds cité par Paugam, 1991 : 21). Les contraintes dues à une structure sociale expliqueraient leur éloignement de la vie socio-culturelle en place. Pour Boitte : « la pauvreté est organisée et produite d'une manière socialement et historiquement déterminée, c'est-à-dire dans une société donnée à un moment donné. Car la structure économique d'une société [...] ne dépend pas seulement des conditions matérielles et techniques existant à une période donnée : elle est aussi et avant tout une réponse sociale originale » (1989 : 100). L'enrichissement qui a découlé du développement du capitalisme marchand a conduit à une répartition inégale des richesses et à la différenciation des modes de vie (*ibid.*). Ce sont les effets pervers d'un système qui mène à l'appauvrissement ; cela n'est cependant ni voulu, ni recherché. « Le système ignore qu'il produit des pauvres et ignore les pauvres qu'il produit » (Milano, 1988 : 175). Dans cette optique, Galbraith (1993) parle de « l'utilité sociale » de la pauvreté dont on trouve la manifestation par la présence d'une « classe inférieure structurelle ».

Il la décrit comme un

[...] acteur à part entière d'un vaste processus économique, et, point plus important, [...] elle sert le niveau et le confort de la catégorie plus favorisée. Sans elle, le progrès économique serait plus incertain, et sûrement beaucoup moins rapide. Les économiquement forts, y compris ceux qui parlent avec le plus grand regret de l'existence de cette classe, dépendent lourdement de sa présence (Galbraith cité par Ouellet et al., 1995 : 13).

L'économiste américain soutient que tous les pays industriels ont, à divers degrés et sous différentes formes, une « classe inférieure structurelle » (*ibid.*).

Enfin, la pauvreté comme résultante de rapports structurels en amène certains à la concevoir en tant que phénomène global. Harrington (1967) considère ainsi la pauvreté. Tenant d'une approche socioculturelle, il définit la pauvreté comme un ensemble de privations qui dépassent les dimensions économiques, sociales, psychologiques, culturelles ; il ajoute des considérations légales et politiques. Le pauvre ne peut avoir accès aux modes de vie habituels d'une société. Il est démuné par rapport à ce que possède le reste du pays et par rapport à ce qu'il pourrait recevoir selon la volonté de la nation (*ibid.*, 1967 : 230). La position d'Harrington s'inscrit donc dans une conception relative de la pauvreté.

Des facteurs tant culturels que structurels déterminent en quelque sorte un état de pauvreté. D'ailleurs, les interventions pour modifier la structure sociale ne peuvent à elles seules résoudre entièrement les problèmes liés à la pauvreté. Greenstone (1991) reconnaît qu'on ne peut contrer ce phénomène uniquement en octroyant des emplois. Encore faut-il tenir compte de la culture des personnes que l'on tente d'aider et mettre en place les dispositifs nécessaires à leur adaptation. Les facteurs structurels eux-mêmes en viennent à produire une culture qui a sa propre rationalité (Gauthier, 1995). Pour sa part, Hiernaux (1985) rassemble les thèses qui interprètent la pauvreté à partir d'éléments rattachés à l'individu ou à la structure. Il joint ensuite l'accident et le manque ou défaut inhérent provenant de l'un ou l'autre pôle. De là, il dégage quatre modèles théoriques : celui du *manque / défaut individuel*, l'*accident individuel*, l'*accident structurel* et le *manque / défaut structurel*. Dans les deux modèles impliquant d'abord une situation individuelle, la pauvreté atteint des personnes dont les manques peuvent relever de la paresse ou encore de l'ignorance, d'une faiblesse de qualification, ou bien la pauvreté résulte d'un état accidentel (maladie, veuvage,

perte d'emploi, etc.). Les deux autres modèles davantage reliés à la structure produisent des pauvres à l'occasion de circonstances conjoncturelles ou encore le système socio-économique en place crée volontairement ou involontairement des pauvres (1985 : 76). Selon Hiernaux, ces thèses restent incomplètes du fait qu'elles ne tiennent pas compte des ressources d'un individu au moment où survient une épreuve personnelle ou une crise structurelle. Plus un individu dispose d'un réseau relationnel étendu et est doté d'un fort capital économique et socioculturel, mieux armé il se trouve pour affronter les coups durs, peu importe leur nature et leur provenance.

Une autre façon de voir la pauvreté réside dans une conception *libérale* axée sur la dimension économique. Gazier (1985) retrace trois options qui s'inspirent du libéralisme où l'initiative individuelle dans un système social basé sur le capitalisme prévaut. La perception *activiste* est, notamment, représentée par les Français de La Gorce et Lenoir et par les Américains Harrington et Schiller. La pauvreté s'entend comme un phénomène de transmission d'une génération à l'autre. La catégorie d'individus ici identifiée vit dans l'isolement et à l'écart de l'organisation sociale; elle est atteinte d'un blocage culturel. La perception *minimaliste* (Stoléro, Stoffaes, Friedman, Perlman) reconnaît la pauvreté à la faiblesse des revenus de certaines personnes à des moments particuliers de leur existence. Des stratégies individuelles sont alors en cause, par manque de moyens ou de motivation. Enfin, l'option *agressive* réunit les auteurs Bénéton, Lepage, Banfield et Gilder; ces derniers voient dans les pauvres des personnes et des familles passives et dépendantes. Les sociétés modernes auraient engendré une masse d'individus irresponsables qui ne demandent qu'à être pris en charge par l'État (1985 : 69-70).

Ces trois courants peuvent être contenus dans ce que d'aucuns appellent la pauvreté « résiduelle ». Les sociétés industrielles avec la croissance de leur développement et la progression du niveau de vie pensaient vaincre la pauvreté. Or, malgré l'enrichissement collectif et les mesures déployées pour réduire les inégalités, il reste tout de même une portion de gens incapables de suffire à leurs besoins. L'Anglais Marshall (1890) est probablement le premier à avoir explicité son point de vue sur la pauvreté « résiduelle » (cité par Gazier, 1985 : 71).

Les « nouvelles pauvretés »

Malgré la persistance d'un noyau résistant, les pays modernes ont progressivement évacué la notion même de pauvreté, celle

d'inégalités servant de point de référence dans l'établissement de seuils et de modes d'attribution de services. Cette réalité en était presque occultée. « La question de la pauvreté a largement disparu de la scène politique et médiatique pendant une dizaine d'années, entre le milieu des années 1970 et le milieu des années 1980, supplantée par une série de "problèmes sociaux" [...] : la violence familiale, les mauvais traitements, le décrochage scolaire, la malnutrition, etc. » (Lesemann, 1994 : 590). Le thème a refait surface avec l'extension et l'émergence de nouvelles expressions du phénomène. Mais pour dépasser une approche nominaliste, les idées de « seuils » et de « cumul » permettent au moins de fixer les contours et de reconnaître la pauvreté comme réalité ; l'idée de désignation met en présence d'un groupe réel (Ogien, 1983 : 20).

Depuis peu, différentes manifestations témoignent de ce qu'on appelle maintenant les « nouvelles pauvretés ». Des chercheurs ont relevé des facteurs responsables de l'appauvrissement de certaines couches sociales : le développement du chômage, la déqualification et la précarisation de l'emploi, la restructuration de l'économie et du marché du travail, la transformation des formes familiales, l'évolution des politiques fiscales, etc. (Gauthier, 1987 ; Boitte, 1989 ; Donzelot, 1991 ; Lesemann, 1994). Ces changements introduisent un processus de précarisation et de fragilisation qui touchent des nouvelles franges de population. Ces dernières proviennent assez souvent des classes moyennes inférieures. La précarité représente une menace et constitue, dans certains cas, une étape qui précède la pauvreté. Pour qu'un processus de paupérisation soit à l'œuvre, il faut noter une instabilité non seulement dans le rapport au travail, mais aussi dans les relations familiales et sociales. Par suite des nombreuses mutations socio-économiques, les jeunes, les femmes, de même que les personnes qui vivent seules, forment les clientèles les plus vulnérables.

Selon Castel (1991), cet état de vulnérabilité peut mener jusqu'à la désaffiliation ou à la rupture du lien social. Pour une proportion minimale d'individus, le mélange de plusieurs éléments et le niveau de gravité (absence de lien d'emploi, situation familiale problématique, isolement social, handicaps personnels, etc.) rendent possible le glissement dans une pauvreté plus profonde. Gaulejac et Léonetti (1994) ont mis en évidence diverses formes de désagrégation du lien social et les étapes qui conduisent à l'exclusion, étapes qui vont d'une première rupture à l'enchaînement des ruptures, au décrochage puis à la déchéance. Des facteurs d'ordre économique, relatifs aux liens sociaux et d'ordre symbolique signifiant sans valeur et sans utilité sociale, expliquent le déclassement d'individus toujours plus

nombreux. « C'est une lutte d'individus solitaires contre la société pour retrouver une "place" c'est-à-dire un statut, une identité, une reconnaissance, une existence sociale » (*ibid.* : 19). Dans l'ensemble des pays riches, la nouvelle figure de la pauvreté est celle de l'exclu (Milano, 1992). Elle se révèle de plus en plus à travers le phénomène d'itinérance et d'errance. À titre d'exemple, aux États-Unis, l'émergence d'un sous-prolétariat urbain ainsi que l'accroissement des inégalités, notamment, par suite des changements au niveau du travail, de la famille et des modes de vie mettent en présence de ces manifestations nouvelles qui requièrent des solutions inédites (Jencks et Petersen, 1991 ; Danziger et Gottschalk, 1993).

MODES DE DÉSIGNATION DES PAUVRES

Aux multiples approches et définitions de la pauvreté s'ajoutent les moyens pour reconnaître et identifier les pauvres. Ce problème d'identification et de désignation n'est pas moins complexe que le phénomène sous-jacent ; il nous place en présence d'un groupe réel et pose la question du sujet. De façon générale, les pauvres ne se nomment pas eux-mêmes (Autès, 1990). D'autres, c'est-à-dire les « désignants » ou plus précisément les concepteurs de programmes sociaux, leur assignent cette position. « Les pauvres existent lorsqu'ils ne se pensent pas comme tels. Ils disparaissent dès qu'ils se rassemblent, évoquent leur condition, s'adressent à l'autre » (Ogien, 1983 : 41). Des enquêtes sur les jeunes sans emploi ont d'ailleurs révélé que ceux-ci ne se définissaient pas comme pauvres et considéraient leur situation comme passagère (Gauthier, 1987 ; Grell *et al.*, 1985). Une distinction réside probablement dans cette capacité de se faire entendre et de s'organiser ; les groupes aptes à pouvoir exprimer leurs difficultés en arrivent à maintenir un statut d'acteur et peuvent ainsi sensibiliser et influencer les décideurs. Bien au-delà du manque matériel, c'est lorsque des individus sont privés de cette capacité à exposer leurs conditions de vie qu'ils sont conduits à la pauvreté ; cela équivaut à la réduction, voire à la privation de la citoyenneté qui, en quelque sorte, est la conséquence radicale de la paupérisation (Hiernaux, 1985). Qui plus est, des individus et des familles considérés comme pauvres et exclus parviennent à se réinsérer socialement par des stratégies non nécessairement reconnues par les institutions en place ; un potentiel dynamique peut exister chez des personnes pourtant à l'écart du travail et à la marge du social (Laaroussi, 1995).

La plupart du temps, les procédés d'identification des pauvres permettent la mise en œuvre de mesures appropriées aux situations

et aux clientèles. Ils sont d'abord fonction de la visibilité de problèmes réels vécus par certains individus ou groupes et du droit à recevoir une aide. C'est ainsi que telle forme d'assistance est associée à tel profil. Pour être inscrit dans un espace socialement organisé, il faut d'abord se voir attribuer un nom, accorder une place pour ensuite obtenir du secours (Autès, 1990). Paugam (1991 : 31-34) distingue trois catégories de personnes ou de ménages selon le type d'intervention alloué. Dans les trois cas, le terme « pauvre » n'est pas utilisé et semble même évacué. Les *fragiles* connaissent la précarité d'emploi ; leur participation à la vie socio-économique demeure réduite, ce qui, du reste, ne les empêche pas d'entretenir un lien social. Ils reçoivent ponctuellement une aide financière. Atteints de certains handicaps, les *assistés* obtiennent des services sociaux continus et sont l'objet d'un suivi plutôt serré. Leurs revenus proviennent presque en totalité de l'État et leur intégration au système se réalise par cette prise en charge. Quant aux *marginiaux*, ils ne disposent d'aucun revenu d'emploi, pas plus qu'ils ne bénéficient d'une assistance régulière. Non encadrés, sans pouvoir et sans statut, ils vivent l'exclusion sociale. Cette population s'est accrue durant les dernières années et réunit des individus aux composantes assez hétéroclites. C'est ce qui fait dire qu'il n'existe pas de « désinséré type » (Gaulejac et Léonetti, 1994). On trouve d'ailleurs un nombre grandissant de gens qui ne correspondent pas aux catégories déjà existantes et qui, pour cette raison, ne sont aucunement protégés au plan social.

Indépendamment du genre d'assistance dans lequel est inséré ou non inséré un individu, cette personne peut être définie comme un *pauvre de surface* ou un *pauvre de fond*, selon l'étendue, l'origine des manques et la durée dans l'état de pauvreté (Lessard, 1987). Le degré et la combinaison d'insuffisance matérielle, socioculturelle, psychologique déterminent la gravité du dénuement. La personne qui, malgré une faiblesse de l'avoir ou de l'être, conserve une appartenance sociale et quelques réseaux de solidarité peut être considérée comme un pauvre de surface. C'est lorsque l'intégrité de la personne est atteinte en raison de déficiences de divers ordres et d'une rupture du lien social qu'on peut parler d'un pauvre de fond. Ces cas nécessitent une intervention en profondeur qui favorise la reconstitution de l'être étant donné un niveau carentiel élevé. Cependant, c'est ici qu'il y a beaucoup à faire pour repérer ces clientèles et mettre en œuvre des moyens adéquats.

Outre ces désignations établies à partir de l'ampleur des manques et de la faiblesse ou de l'absence d'attaches sociales, l'appellation « nouveaux pauvres » a fait son apparition au cours de la dernière décennie. On trouve sous cette étiquette ces nouvelles

couches de population dont le rapport à l'emploi est précaire et fragile et qui, selon les cas, s'appauvrissent momentanément ou plus durablement. « La pauvreté d'aujourd'hui (en plus de la pauvreté "habituelle"), ce serait donc ces franges basses des couches moyennes (ces techniciens et petits cadres qui, lors des compressions de personnel, se retrouvent à la quarantaine au chômage sans espoir de ré-embauche...) » (Martin et Soulet, 1985 : 53). Ce qu'il y a de particulier dans l'expression actuelle de la pauvreté, c'est la menace qu'elle représente : certains désignants susceptibles de devenir des désignés. La distance qui, hier, assurait une forme de protection s'amenuise dans un contexte de précarisation ; cette prise de conscience collective d'une proximité avec les pauvres pèse sur les strates de la population autrefois à l'abri (*ibid.*). Toutefois, cela ne signifie pas que le phénomène de précarisation conduit indubitablement à la pauvreté. La réalité est beaucoup plus complexe. Au Québec comme dans plusieurs pays, les nouveaux « pauvres » sont de plus en plus jeunes : notamment les mères seules avec enfants, les jeunes familles à faible revenu, les jeunes sans soutien qui parfois deviennent itinérants. Une autre catégorie commence à être menacée, celle des chômeurs et des chômeuses de longue durée qui ont dépassé la cinquantaine. Dans l'impossibilité de réintégrer le marché du travail, certains d'entre eux n'ont d'autre recours que l'aide sociale. C'est dire que les individus identifiés « à risque » ou reconnus comme étant « pauvres » proviennent maintenant de classes variées ; qu'il s'agisse d'une pauvreté épisodique ou permanente, ils peuvent être des travailleurs, des chômeurs, des bénéficiaires de la sécurité du revenu, des itinérants, des marginaux. Hommes, femmes, enfants peuvent être touchés, mais les jeunes et les femmes le sont davantage. Dès que leur intégration sociale est affaiblie du fait d'une participation à l'activité productive moindre ou nulle et de la fragilité de leurs liens familiaux et sociaux, chez ces individus peut s'enclencher un processus de désinsertion.

QUELQUES SEUILS ET MESURES DE LA PAUVRETÉ

La pauvreté en tant que phénomène bien réel suscite la recherche de moyens pour en circonscrire l'ampleur et la combattre. L'établissement de repères pour différencier les pauvres des non-pauvres représente d'énormes difficultés. Selon quels critères désigner les personnes et les ménages pauvres pour ensuite déterminer le mode d'intervention ? À partir des définitions absolue ou relative de la

pauvreté, diverses techniques de délimitation de seuils ont été mises au point. Le plus souvent, ces seuils sont d'abord fixés en référence aux besoins primaires (pauvreté absolue) auxquels peuvent s'ajouter d'autres éléments qui relèvent des modes de vie courants dans une société donnée (pauvreté relative). Progressivement les calculs d'élaboration de seuils se sont raffinés, mais ils sont continuellement remis en question et soumis à la critique. On souligne, entre autres, les limites, les écueils, l'arbitraire, le manque de flexibilité.

De façon générale, sont considérés comme pauvres les ménages dont les revenus se trouvent en deçà d'une ligne préalablement établie. Sommairement, les individus se situant à la frontière et au-dessus de cette démarcation sont en mesure de subvenir aux besoins dits fondamentaux et même davantage selon qu'ils s'en éloignent. À titre d'exemple, à Lyon vers 1534, le seuil de pauvreté était atteint lorsque les 4/5 des ressources de la famille étaient requises pour le seul achat du pain (Chartier, 1985 : 32). Au XIX^e siècle, en France, une personne était pauvre si elle ne pouvait disposer quotidiennement d'un revenu suffisant pour l'achat de trois livres de blé ou son équivalent (Milano, 1988). Plus près de nous, au Canada, en 1959, le seuil de pauvreté était fixé à 70 % du revenu, c'est-à-dire qu'une famille qui consacrait plus de 70 % de ses ressources financières aux besoins essentiels vivait dans des conditions précaires (Ross et Shillington, 1989 : 8-9). Statistique Canada révisé constamment ce niveau ; en 1973, il était établi à 62 % et en 1980, à 58,5 % (*ibid.*). Actuellement, un ménage canadien qui alloue 56,2 % de son budget aux dépenses reliées au logement, à l'alimentation et au vêtement peut être estimé pauvre (Conseil national du bien-être social, 1992).

Il existe différentes façons de concevoir un seuil. Ainsi, un seuil dit absolu ou normatif renvoie à un niveau de vie minimum, à une question de survie. Pour ce, les dépenses minimales nécessaires à la satisfaction des besoins vitaux sont évaluées par des experts. Ils composent un panier de provisions incluant les denrées alimentaires essentielles à la santé et établissent des normes en matière d'habitation. Au fil du temps et avec la hausse des conditions de vie, un autre type de seuil normatif fondé sur l'universalité des besoins a été pensé. Outre la nourriture, le logement, l'habillement, des biens et services jugés indispensables au bon fonctionnement dans une société sont venus allonger la liste (Langlois, 1987 : 200-201). Les seuils normatifs reposent sur les choix d'experts ou sur des enquêtes concernant les dépenses effectuées par l'ensemble d'une population. Cette dernière détermine ce qui se consomme généralement. Selon les milieux auxquels s'appliquent ces méthodes, le seuil peut varier.

Le *Dispensaire diététique de Montréal* a, depuis longtemps, élaboré des principes directeurs en matière de revenu minimum qui se rapprochent d'une définition absolue de la pauvreté (Ross et Shillington, 1989 : 15).

Les seuils relatifs renvoient à une définition de la pauvreté qui s'appuie sur la détermination d'un niveau relatif des ressources financières. Le seuil est calculé d'après la distribution des revenus pour l'ensemble de la population (Langlois, 1987 : 203). Les conditions de vie des pauvres sont comparées à celles des non-pauvres. Une fraction de la population, soit 10 %, 20 % ou 25 %, se situe au bas de l'échelle des revenus et représente la classe pauvre, mais indépendamment de son appartenance sociale. Ce procédé qu'on appelle seuil relatif pur permet le repérage des plus démunis et l'analyse des inégalités, mais non de la pauvreté (*ibid.*). Pour contrer cette lacune, Fuchs (1967) a élaboré une mesure quasi relative de la pauvreté où le seuil est fixé à 50 % du revenu familial médian. Sous cette barre, les ménages ne possèdent pas les ressources nécessaires à leur bien-être. Ce mode de calcul tient compte de la croissance du niveau de vie et, ainsi, de l'augmentation des revenus sur une longue période ; il est sensible aux changements dans le temps et permet la comparaison (Langlois, 1987 : 204). Le Conseil canadien de développement social se réfère à cette méthode de calcul d'un seuil quasi relatif. Depuis 1982, il détermine le revenu moyen d'une famille de trois personnes. Par la suite, pour obtenir un seuil variable selon le nombre d'individus qui composent un ménage, un système de points est mis en place (*ibid.*).

Certaines institutions canadiennes ont construit un seuil mixte qui allie des composantes absolues et relatives de la pauvreté. Statistique Canada se sert d'une approche mixte pour élaborer des seuils de faibles revenus. Mais depuis 1990 cet organisme s'inspire davantage d'une approche de mesure purement relative calculée sur la moitié du revenu brut médian (Ross *et al.*, 1994 : 17). Au Canada, il n'y a pas de mesure officielle de la pauvreté ; il n'existe que des seuils de faibles revenus. Statistique Canada utilise deux sortes de mesure : le revenu moyen des ménages et les enquêtes sur les finances des consommateurs de manière à déterminer le prix moyen du panier de provisions et des autres nécessités et ce, en fonction de la taille du ménage et du lieu de résidence (MMSRFP, 1990 : 15). Au coût obtenu, l'organisme ajoute 20 %, pourcentage censé représenter la proportion du revenu affectée aux besoins essentiels d'une famille moyenne (*ibid.*). Trente-cinq seuils de faibles revenus ont ainsi été mis au point. Ce type de seuil comporte, entre autres, l'avantage d'être basé sur les pratiques économiques de l'ensemble d'une

population et non sur le jugement normatif des experts, ce qui diminue la part d'arbitraire (Langlois, 1987).

La plupart des mesures utilisées dans la construction de seuils s'inscrivent dans l'optique d'une insuffisance de revenus. Il n'y a pourtant pas une nette correspondance entre faiblesse des revenus et pauvreté (Langlois, 1987 : 214). Le revenu ne se transforme pas toujours en bien-être ; il ne constitue pas toujours une protection contre certains abus ou désordres ; un revenu modeste peut s'accompagner d'une bonne qualité de vie (Milano, 1992 : 50). Bien qu'imparfait du point de vue de l'individu – les choix personnels étant fort variables –, le revenu demeure quand même un bon indicateur de bien-être (Sarlo, 1992). Cet auteur privilégie une approche consensuelle. Pour déterminer les besoins essentiels, des sondages et enquêtes d'opinion publique sont alors utilisés.

Enfin, il faut savoir distinguer les seuils de pauvreté des seuils de faibles revenus. Ces derniers permettent de rendre compte des inégalités, mais non de cerner la pauvreté qui semble dépasser le stade des inégalités (Ogien, 1983). Le fait d'élaborer des stratifications, de situer des individus dans une structure sociale, d'assigner des rôles et des devoirs constitue le lot des sociétés modernes. « Pour être "moderne", une société doit accorder à la "rationalité" une place prépondérante. Or, l'inégalité est "rationnelle" [...] À une condition toutefois : permettre l'expression des talents des acteurs » (*ibid.* : 30). Certaines catégories de gens dont les capacités et les chances au départ sont déjà réduites ne trouvent souvent place qu'aux échelons inférieurs ou nulle part dans le système. Cela constitue une injustice et une menace ; l'excès d'inégalité devient une pauvreté qui est sanction, puisque les possibilités d'accès à une position quelconque sont à peu près absentes. « Mais si l'égalité est parfaite, on peut tout aussi bien avoir tout le monde pauvre (pays de l'Est) et personne pauvre (Danemark) » (Milano, 1992 : 43).

Par ailleurs, les approches actuelles, malgré le raffinement de leurs techniques, sont parfois inappropriées pour rendre compte de la complexité de la réalité et des caractères hétérogènes des populations touchées. Ainsi en est-il de l'accumulation des inégalités qui forment système, s'engendrent réciproquement et se renforcent ; aux deux extrémités cumulent des facteurs de disqualification, de dévalorisation, d'exclusion, ou des privilèges en matière de revenu, de pouvoir et de prestige (Bihr et Pfefferkorn, 1995). Jusqu'ici, l'accent a été mis sur l'utilisation de seuils dits objectifs basés sur des critères scientifiques ; des auteurs suggèrent cependant l'ajout de seuils subjectifs obtenus à partir du jugement des pauvres eux-mêmes ou des ménages à faibles revenus (Milano, 1992 : 55).

Ces quelques considérations sur l'établissement de seuils permettent de se rendre compte qu'il s'agit d'une question épineuse. L'une des difficultés à mesurer la pauvreté est de rajuster le seuil, une fois qu'il est déterminé (Ross et Shillington, 1989 : 18). De même, il reste difficile de connaître la durée de cette période de faible revenu. Cependant, on commence à effectuer des études longitudinales. En fait, un seuil de pauvreté devrait évaluer la non-satisfaction des besoins primaires et l'incapacité à participer au genre de vie de la majorité. Depuis peu Statistique Canada tient compte du revenu net, donc vraiment disponible, dans le calcul des ressources nécessaires à l'acquisition des biens et services essentiels pour vivre convenablement. C'est là une sensible amélioration. D'autres aspects devraient être pris en considération de manière à mieux estimer la pauvreté : les handicaps, les revenus en nature, les services subventionnés, les différences locales du coût de la vie (*ibid.*). Une autre difficulté réside dans l'établissement d'un consensus quant aux ressources minimales acceptables ou d'un niveau de vie moyen, ce dernier étant toujours relatif et susceptible d'être continuellement haussé. Par ailleurs, selon l'endroit où sera fixée la barre, on comptera plus ou moins de pauvres.

CONCLUSION

Au terme de cette présentation sur différentes façons de définir et de mesurer la pauvreté, on réalise avec encore plus d'acuité la complexité du phénomène, mais aussi la variété de ses composantes dans le temps et l'espace. Si, selon les contextes et les époques, la pauvreté est interprétée tantôt à partir de facteurs structurels, tantôt à partir de facteurs culturels, il n'en demeure pas moins que des éléments de sources diverses interagissent, et c'est peut-être ce qui caractérise la pauvreté d'aujourd'hui. Les « nouvelles pauvretés » se manifestent davantage par un appauvrissement des populations autrefois protégées. Dans ces populations, les individus et les groupes les plus fragiles à différents niveaux arrivent difficilement à surmonter certaines épreuves ou certains handicaps ; ils amorcent un processus de désinsertion quelquefois impossible à enrayer. Les changements démographiques, les mutations dans les genres de vie et l'organisation du travail ont généré de nouveaux modes d'exclusion. Malgré cette prise de conscience, un courant actuel semble vouloir accentuer la responsabilisation individuelle dans le devenir pauvre. Cette tendance renforce l'individualisme et oriente l'action sociale et

politique vers l'élaboration de programmes qui s'adressent davantage à la personne afin de la rendre supposément plus apte à répondre aux impératifs de la société contemporaine. Bien que ces initiatives soient utiles, elles restent incomplètes, voire inappropriées, si les organisations ne sont pas engagées dans un processus de changement de perspective afin de réduire l'appauvrissement de couches de plus en plus larges de la population. Au moment où la pauvreté se déplace et atteint toutes les classes d'âge et à peu près tous les groupes sociaux, il importe de reconsidérer le questionnement sur cette réalité grandissante et d'entreprendre le travail nécessaire pour maîtriser une situation particulièrement préoccupante.

Références bibliographiques

- ASSOCIATION POUR LA SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC (ASPQ) (1994). *Mémoire de l'ASPQ sur la réforme de la sécurité sociale au Canada*. Montréal.
- AUTÈS, M. (1990). « Identification des pauvres », *Sociétés. Revue des Sciences humaines et sociales*, n° 30 : 15-24.
- BIHR, A. et R. PFEFFERKORN (1995). « Ces chiffres qui masquent les réalités sociales », *Le Monde diplomatique*, n° 491, février : 19.
- BOITTE, P. (1989). « À propos de débats récents sur la notion de pauvreté », *Déviance et Société*, vol. 13, n° 2 : 89-111.
- CASTEL, R. (1991). « De l'indigence à l'exclusion : la désaffiliation », J. Donzelot (dir.), *Face à l'exclusion. Le modèle français*. Paris : Éditions Esprit, p. 137-168.
- CONSEIL NATIONAL DU BIEN-ÊTRE SOCIAL (1992). *Profil de la pauvreté, 1980-1990. Rapport*. Ottawa : Ministère des Approvisionnements et Services Canada, Conseil national du bien-être social.
- CORNATON, M. (1967). « Pauvreté et misère », *Économie et Humanisme*, n° 174, mai-juin : 54-59.
- DANZIGER, S. et P. GOTTSCHALK (1993). *Uneven Tides. Rising Inequality in America*. New York : Russell Sage Foundation.
- DENIGER, M.-A. et M. PROVOST (1992). *Appauvrissement des jeunes familles québécoises : l'urgence d'agir ! Orientations d'une stratégie de lutte à la pauvreté*. Montréal : Conseil canadien de développement social.
- DONZELOT, J. (dir.) (1991). *Face à l'exclusion. Le modèle français*. Paris : Éditions Esprit.
- DUNCAN, G.J. et al. (1984). *Years of Poverty, Years of Plenty, The Changing Economic Fortunes of American Workers and Families*. Michigan : The University of Michigan Press.
- FUCHS, V. (1967). « Redefining poverty and redistributing income », *The Public Interest*, n° 8.

- GALBRAITH, K. (1993). *La république des satisfaits. Culture du contentement aux États-Unis*. Paris : Seuil.
- GAULEJAC, V. de et I.T. Léonetti (1994). *La lutte des places. Insertion et désinsertion*. Paris : Hommes et Perspectives.
- GAUTHIER, M. (1987). « Les jeunes sans emploi sont-ils pauvres ? », dans M. Gauthier (dir.), *Les nouveaux visages de la pauvreté*. Québec : IQRC, p. 45-66. Coll. Questions de culture, n° 12.
- GAUTHIER, M. (1995). « À propos de la pauvreté », *Revue d'études canadiennes*.
- GAUTHIER, M. et L. MERCIER (1994). *La pauvreté chez les jeunes. Précarité économique et fragilité sociale. Un bilan*. Québec : IQRC.
- GAZIER, B. (1985). « Thèse explicative : la pauvreté résiduelle. Bref examen des conceptions libérales », dans A. Fracassi, M.F. Marques et J. Walter (dir.), *La pauvreté : une approche plurielle*. Paris : ESF.
- GREENSTONE, D.J. (1991). « Culture, Rationality, and the Underclass », dans C. Jencks et P.E. Petersen (dir.), *The Urban Underclass*, Washington, The Brookings Institution, p. 399-408.
- GRELL, P. et al. (1985). *Étude du chômage et de ses conséquences : les catégories sociales touchées par le non-travail. Histoires de vie et modes de débrouillardise*. Montréal, Université de Montréal.
- GRELL, P. et A. WÉRY (1980). « La relativité du concept de pauvreté », *Économie et Humanisme. Dossier : qui est « pauvre » ?*, n° 254 : 21-33.
- HARRINGTON, M. (1967). *L'Autre Amérique. La pauvreté aux États-Unis*. Paris : Gallimard.
- HIERNAUX, J.-P. (1985). « Thèse explicative : pauvreté, paupérisation et dimensions structurelles », dans A. Fracassi, M.F. Marques et J. Walter (dir.), *La pauvreté : une approche plurielle*. Paris : ESF, p. 75-83.
- JOIN-LAMBERT, L. (1985). « Thèse explicative : la pauvreté persistante », dans A. Fracassi, M.F. Marques et J. Walter (dir.), *La pauvreté : une approche plurielle*. Paris : ESF, p. 56-66.
- LAAROUSSI, M. V. (1995). « Les stratégies de la précarité », Communication présentée au colloque *Le travail aujourd'hui : discontinuités et opportunités*. Congrès de l'ACFAS, 25 mai 1995. Chicoutimi : UQAC.
- LANGLOIS, S. (1987). « Les seuils de la pauvreté », dans M. Gauthier (dir.), *Les nouveaux visages de la pauvreté*. Québec : IQRC, p. 199-220. Coll. Questions de culture, n° 12.
- LESEMANN, F. (1994). « La pauvreté : aspects sociaux », dans F. Dumont, S. Langlois et Y. Martin (dir.), *Traité des problèmes sociaux*. Québec : IQRC, p. 581-604.
- LESSARD, M.-A. (1987). « L'univers des pauvres et de la pauvreté », dans M. Gauthier (dir.), *Les nouveaux visages de la pauvreté*. Québec : IQRC, p. 235-256. Coll. Questions de culture, n° 12.
- LEWIS, O. (1967). « La culture de pauvreté », *Économie et Humanisme*, n° 174, mai-juin : 77-81.
- MARTIN, C. et M.-H. SOULET (1985). « Ce que ces mots ne nous disent pas », dans A. Fracassi, M.F. Marques et J. Walter (dir.), *La pauvreté : une approche plurielle*. Paris : ESF, p. 44-55.

- MILANO, S. (1988). *La pauvreté absolue*. Paris : Hachette.
- MILANO, S. (1992). *La pauvreté dans les pays riches, du constat à l'analyse*. Paris : Nathan.
- MINISTÈRE DE LA MAIN-D'ŒUVRE, DE LA SÉCURITÉ DU REVENU ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE (1990). *La pauvreté au Québec. Situation récente et évolution de 1973 à 1986*. Québec : Les Publications du Québec.
- OGIEN, R. (1983). *Théories ordinaires de la pauvreté*. Paris : PUF.
- OUELLET, H., L. VERREAUULT et J.-L. GENDRON (1995). *Les exclus du partage : la pauvreté*. Québec : Centre de recherche sur les services communautaires, Université Laval.
- PAUGAM, S. (1991). *La disqualification sociale. Essai sur la nouvelle pauvreté*. Paris : PUF.
- PAUGAM, S. (1993). *La société française et ses pauvres*. Paris : PUF.
- ROSS, D.P. et R. SHILLINGTON (1989). *Données de base sur la pauvreté au Canada*. Ottawa : Conseil canadien de développement social.
- ROSS, D.P., R. SHILLINGTON et C. LOCKHEAD (1994). *Données de base sur la pauvreté au Canada 1994*. Ottawa : Conseil canadien de développement social.
- SARLO, C.A. (1992). *Poverty in Canada*. Vancouver : The Fraser Institute.
- SEN, A.K. (1981). *Poverty and Famines*. Oxford : Clarendon Press.
- SEN, A.K. (1983). « Poor, relatively speaking », *Oxford Economic Papers*, n° 35 : 153-159.
- SIMMEL, G. (1971). « The Poor », dans D.N. Levine (dir.), *Georg Simmel : On Individuality and Social Forms*. Chicago : The University Chicago Press, p. 150-178.
- TOWNSEND, P. (1974). « Poverty as Relative Deprivation », dans D. Wedderburn (dir.), *Poverty, Inequality and Class Structure*. Cambridge : Cambridge University Press, p. 15-41.
- TOWNSEND, P. (1980). « The Problem of the Meaning of Poverty », dans A.B. Atkinson, *Wealth, Income and Inequality*. Oxford : Oxford University Press.